



KENEYA-YIRI

La santé à proximité.

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Recrutement d'un(e) consultant(e) individuel(le) pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du programme KENEYA-YIRI « la santé à proximité »

1. Contexte

L'Association burkinabè pour le bien-être familial (ABBEF), chef de file du consortium composé de la Fédération des acteurs du secteur privé de santé du Burkina Faso (FASPB) et de la Convergence communautaire du Faso (COCOFA), met en œuvre le programme KENEYA-YIRI « la santé à proximité », avec l'appui financier de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas.

Mis en œuvre sur la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, le programme vise à renforcer la résilience des structures sanitaires non gouvernementales afin qu'elles contribuent efficacement à la Couverture sanitaire universelle (CSU) au Burkina Faso à travers plusieurs approches innovantes, notamment les entreprises sociales de santé, les établissements sanitaires privés, l'offre de santé au dernier km, les mutuelles de santé et la télémédecine.

Conformément au dispositif de suivi-évaluation du programme, l'Unité de coordination et de programmation opérationnelle (UCPO) souhaite recruter un(e) consultant(e) indépendant(e) pour conduire l'évaluation à mi-parcours du programme.

2. Objet de la mission

La présente manifestation d'intérêt vise à recruter un(e) consultant(e) chargé de réaliser l'évaluation à mi-parcours du programme KENEYA-YIRI.

La mission consiste à réaliser une évaluation indépendante à mi-parcours permettant d'apprécier les performances du programme après deux années et demie de mise en œuvre et de formuler des recommandations stratégiques pour optimiser les résultats jusqu'à son terme.

L'évaluation portera notamment sur les critères internationaux de l'OCDE/CAD. Cette évaluation permettra notamment de :

- apprécier les progrès réalisés à mi-parcours ;
- analyser la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, les premiers effets et les perspectives de durabilité du programme conformément aux critères OCDE/CAD ;
- évaluer la gouvernance du consortium ;
- identifier les bonnes pratiques, les contraintes et les leçons apprises ;
- formuler des recommandations opérationnelles pour améliorer la mise en œuvre durant la période restante du programme.

Une attention particulière sera également accordée à la gouvernance du consortium, aux innovations développées par le programme ainsi qu'aux facteurs de succès et contraintes rencontrées.

3. Zone de couverture

L'évaluation couvrira les régions d'intervention du programme :

- Kadiogo ;
- Nando ;
- Nakambé ;
- Nazinon ;
- Goulmou ;
- Sirba ;
- Tapoa ;
- Guiriko ;
- Oubri ;
- Yaadga.

4. Profil recherché

Les candidatures sont ouvertes :

- aux consultants individuels ;

Les candidats devront justifier des qualifications minimales suivantes :

- au moins cinq (05) années d'expérience dans l'évaluation de projets ou programmes de santé, santé communautaire, développement social ou santé sexuelle et reproductive ;
- excellente maîtrise des méthodes quantitatives et qualitatives d'évaluation ;
- bonne connaissance du système de santé burkinabè, du secteur privé de santé et des politiques nationales ;
- expérience avérée dans la conduite d'évaluations selon les critères OCDE/CAD ;
- excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de présentation des résultats.

5. Livrables attendus

Le consultant retenu produira les livrables suivants :

- un rapport de démarrage intégrant la méthodologie détaillée et les outils de collecte ;
- un rapport provisoire de l'évaluation ;
- un rapport final validé ;
- une note de synthèse des recommandations prioritaires ;
- une présentation PowerPoint destinée à l'atelier de restitution.

6. Dossier de candidature

Le dossier comprendra obligatoirement :

Offre technique

- lettre de soumission signée ;
- compréhension des Termes de Référence ;
- méthodologie proposée ;
- plan de travail détaillé ;
- chronogramme d'exécution ;
- composition de l'équipe ;
- CV détaillés des experts ;
- références techniques accompagnées des attestations de bonne exécution.

Offre financière

Une offre financière détaillée comprenant :

- les honoraires ;
- les frais de déplacement ;
- les frais de collecte des données ;
- les frais de restitution ;
- toute autre dépense nécessaire à la réalisation de la mission.

7. Méthode de sélection

La sélection sera effectuée selon la méthode **Qualité et Coût (QCBS)**.

Les offres seront évaluées en deux étapes.

❖ Évaluation technique (80 points)

Critères	Points
Compréhension des TDR	15
Pertinence de la méthodologie	25
Expérience du consultant/cabinet	20
Qualification de l'équipe proposée	10
Plan de travail et chronogramme	10
Total	80

Seules les offres techniques ayant obtenu **au moins 60 points sur 80** seront admises à l'ouverture des offres financières.

❖ Évaluation financière (20 points)

L'offre financière sera notée sur **20 points**, selon la méthode de la proposition financière la moins-disante conforme.

Le score final sera obtenu selon la formule :

Score final = (Score technique × 80 %) + (Score financier × 20 %).

Le candidat ayant obtenu le score combiné le plus élevé sera retenu.

8. Durée indicative de la mission

La durée prévisionnelle de la mission est estimée à **45 jours calendaires**, incluant :

- la réunion de cadrage ;
- la revue documentaire ;
- la collecte des données ;
- l'analyse ;
- la restitution ;
- la finalisation des rapports.

9. Modalités de soumission

Les dossiers devront être transmis exclusivement par courrier électronique à :

programmekeneyayiri@gmail.com

Objet du courriel : « **Candidature – Évaluation à mi-parcours du Programme KENEYA-YIRI** »

Les offres devront comprendre deux fichiers distincts :

- Offre technique
- Offre financière

10. Date limite

Les candidatures devront parvenir au plus tard **le lundi 24 août 2026 à 16h00 (heure de Ouagadougou)**.

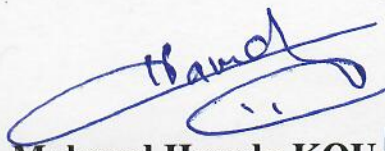
11. Réserves

L'UCPO se réserve le droit :

- de ne donner aucune suite au présent avis ;
- de demander toute information complémentaire aux candidats ;
- de négocier avec le candidat classé premier ;
- de rejeter toute offre incomplète, non conforme ou reçue hors délai.

Le consultant ou cabinet retenu devra satisfaire aux exigences réglementaires applicables, notamment l'obtention du visa statistique et toute autre autorisation requise avant le démarrage effectif de la mission.

Manager du programme KENEYA-YIRI


C. Mohamed Hamdy KOUANDA

*Chevalier de l'Ordre du mérite de la santé
et de l'action sociale*



TERMES DE REFERENCES

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME KENEYA-YIRI « la sante à proximité »

Août 2026

I. Contexte et justification

Au Burkina Faso, l'accessibilité aux services de santé est un enjeu majeur pour les populations. Le pays fait face à une crise sécuritaire qui vient accentuer la situation. Pour ce faire le secteur sanitaire public et privé et celui des organisations non gouvernementales doivent travailler conjointement pour faciliter l'offre de soins aux populations.

C'est dans cette dynamique que le programme KENEYA-YIRI « la santé à proximité » a été développé avec le soutien de l'Ambassade du royaume des Pays-Bas. Le programme est une initiative de trois (3) organisations de la société civile que sont la Fédération des acteurs du secteur privé de santé du Burkina Faso (FASPB), la Convergence communautaire du Faso (COCOFA) et l'Association burkinabè pour le bien-être familial (ABBEF) comme lead du consortium. Dans le cadre de la coordination des activités du consortium, une Unité de coordination et de programmation opérationnelle (UCPO) a été mise en place.

Le programme KENEYA-YIRI est bâti sur plusieurs approches dont la finalité est de rapprocher les soins de santé des populations et renforcer la résilience du secteur sanitaire non gouvernementale. Au nombre des approches, il y a la franchise sociale, les mutuelles sociales, les prestataires privés qualifiés de soins, la télémédecine etc. Ces différentes approches sont bâties sur :

- le soutien de 1718 entreprises sociales à offrir des soins de santé de qualité y compris les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) et la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) ;
- l'augmentation des capacités des structures de santé non gouvernementales à offrir des services de santé de qualité y compris la sante sexuelle et reproductive et la prise en charge des VBG ;
- l'intégration des établissement sanitaires privés de soins dans la couverture sanitaire universelle (CSU)

Le programme a débuté en janvier 2024 et prendra fin au 31 décembre 2028. Après 2 ans et demi de mise en œuvre, il serait judicieux de réaliser une évaluation à mi-parcours du programme. Les présents TDR sont élaborés pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'évaluation à mi-parcours du programme

II. Présentation du programme

Titre	KENEYA-YIRI « la santé à proximité »
Bailleur	Ambassade du Royaume des Pays-Bas
Période de mise en œuvre	1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028
Zone d'intervention	Régions du Kadiogo, du Nando, du Nakambé, du Nazinon, du Goulmou, de la Sirba, de la Tapoa, du Guiriko, de l'Oubri et du Yaadga
Porteur du projet	Association burkinabè pour le bien-être familial (ABBEF)
Objectifs et résultats attendus	Objectif global : D'ici 2028, accroître la résilience des structures sanitaires non gouvernementales à contribuer de manière inclusive à la couverture santé universelle (CSU) au Burkina Faso Objectif spécifique 1 : Accroître les initiatives communautaires en soins de santé en soutenant 1718 entreprises sociales à offrir des soins de santé de qualité y compris les DSSR et la prise en charge des VBG OIR1 : 1718 entreprises sociales sont formées, renforcées dans la prestation de soins de santé, y compris les DSSR et la prise en charge des

	VBG. O1R2 : Une augmentation de 30% du nombre de patients fréquentant les services des entreprises sociales. O1R3 : Une plateforme e-Santé inter-opérable est mise en place pour l'offre de services des ASBC et les entrepreneurs de santé (prestataires privés de Objectif spécifique 2 : Augmenter les capacités de 109 structures de santé non gouvernementales à offrir des services de santé de qualité y compris la santé sexuelle et reproductive et la prise en charge des VBG en vue de la réduction des disparités d'accès aux services de soin O2R1 : 109 structures de santé non gouvernementales renforcées et opérant à plein potentiel. O2R2 : Les populations cibles des zones d'intervention couvertes par les établissements sanitaires privés de soins franchisés bénéficiant des services de santé y compris les SSR/PF et la prise en charge des VBG Objectif spécifique 3 : Intégrer 60% des établissements sanitaires privés non gouvernementale dans la CSU. O3R1 : Adoption de nouveaux textes législatifs ou réglementaires soutenant l'offre de soins de santé privés. O3R2 : Les bénéficiaires des services du programme KENEYA-YIRI souscrivent à la mutuelle de santé O3R3 : La collaboration est renforcée entre le ministère de la Santé et le secteur privé de santé pour la mise en œuvre de la CSU
Bénéficiaires	• Les femmes en âges de procréer ; • Les adolescents et jeunes ; • Les hommes et femmes ; • Les enfants ; • Les établissements sanitaires privés de soins • Les ASBC • Les agents de santé

III. Objectifs de l'évaluation à mi-parcours

L'objectif global de l'évaluation à mi-parcours est d'apprécier les performances du programme KENEYA-YIRI et d'apporter des mesures correctives pour une mise en œuvre réussie.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- Évaluer les progrès accomplis et tirer les premières conclusions en vue de la gestion du programme ;
- Apprécier la pertinence des interventions ;
- Analyser l'efficacité des approches ;
- Mesurer l'efficience de la mise en œuvre ;
- Mesurer les premiers effets observés de la mise en œuvre effets et la durabilité de l'intervention ;
- Évaluer la gouvernance du consortium ;
- Identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les défis rencontrés ;
- Formuler des recommandations pour la suite de l'intervention.

IV. Commanditaire et portée de l'évaluation

Le commanditaire de la consultance est l'unité de coordination et de programmation opérationnelle du programme KENEYA-YIRI.

L'évaluation portera sur les zones d'intervention du programme que sont : les régions du Kadiogo, du Nando, du Nakambé, du Nazinon, du Goulmou, de la Sirba, de la Tapoa, du Guiriko, de l'Oubri et du Yaadga

V. Critères d'évaluation

L'évaluation à mi-parcours du programme KENEYA-YIRI se fera selon les critères de l'OCDE/CAD et complétée par des questions spécifiques.

Critères	Sous questions
Pertinence	- Dans quelle mesure les objectifs, résultats et stratégies du projet ont-ils répondu aux besoins et priorités des bénéficiaires ? - Comment le projet s'aligne-t-il avec les priorités et les politiques nationales en matière d'offre de soins, structures sanitaires non gouvernementales ? - Les besoins des parties prenantes sont-ils pris en compte dans la mise en œuvre du programme et sont-ils impliqués ? - Dans quelle mesure le programme s'est-il adapté aux changements et normes dans le contexte sanitaire ?
Cohérence	Le programme crée-t-il des synergies ou des contradictions avec d'autres initiatives ou programmes existants en cours sur le plan national ?
Efficacité	- Le programme a-t-il atteint ses objectifs dans le cadre de ses interventions ? - Dans quelles mesures, les différentes approches du programme contribuent-elles à renforcer la résilience des structures sanitaires non gouvernementales ? - Quels facteurs ont facilité ou limité l'atteinte des résultats attendus ?
Efficience	- Les ressources ont-elles été utilisées efficacement par rapport aux résultats obtenus ? - Le programme disposait-il d'autres alternatives moins coûteuses qui auraient pu produire les mêmes résultats ? - Comment la coordination entre partenaires a-t-elle influencé l'efficacité opérationnelle ? - Les coûts déjà engagés par le programme sont-ils proportionnels aux résultats obtenus ?
Impact/effet	- Quels sont les changements ou effets perceptibles apportés par le projet sont-ils déjà perceptibles ou observables ? - Quels sont les effets directs du programme sur la résilience des structures sanitaires non gouvernementales et l'amélioration de l'offre des soins ? - Existent-ils des effets imprévus (positifs ou négatifs) des interventions du projet ?
Durabilité	- Dans quelle mesure les bénéfices du projet sont-ils susceptibles de se maintenir après la fin du financement ? - Les parties prenantes ont-elles la capacité et la volonté de poursuivre les actions initiées ?

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources et mécanismes mis en place pour assurer la pérennité des acquis sont-ils suffisants ? |
|--|

Au-delà de ces critères, d'autres questions spécifiques feront l'objet d'attention de l'évaluation :

- Le programme a-t-il contribué à améliorer l'offre de soins de qualité des structures sanitaires non gouvernementales ?
- Le programme a-t-il contribué à l'ancrage et renforcement des capacités organisationnelles et financières des acteurs du consortium à l'offre ?
- Quels sont les principaux défis à relever dans la réussite de la mise en œuvre de certaines approches du programme

VI. Livrables attendus

A la fin, le consultant devra fournir :

- Le rapport de l'évaluation à mi-parcours ;
- Une fiche synthèse de présentation des recommandations ;
- Une présentation synthèse des résultats de l'évaluation qui peut être utilisée lors des restitutions.

VII. Méthodologie

La méthodologie de l'évaluation du programme sera celle participative en combinat les approches quantitative et qualitative. Ainsi elle reposera sur :

- Une **revue documentaire** des différents documents stratégiques du programme ;
- Des **entretiens semi directifs** avec les différentes parties prenantes
- Des **groupes de discussion** avec les bénéficiaires ;
- La collecte des données sur le terrain par une **enquête**

Un comité de suivi de l'évaluation sera mis en place pour s'assurer de la revue et la validation des approches et outils de l'évaluation avant le démarrage de la mission. Des rencontres de cadrage seront réalisées et le comité pourrait aider à la mise à disposition du cabinet ou consultant la documentation nécessaire.

VIII. Profil du consultant

Le profil recherché devra notamment répondre aux exigences suivantes :

- Être titulaire au minimum d'un Master en santé publique, épidémiologie, sciences sociales, économie de la santé, évaluation de programmes, statistiques ou domaine connexe ;
- Justifier d'au moins 8 ans d'expérience professionnelle dans la conception et/ou la conduite d'évaluations de programmes et projets de développement, dont plusieurs évaluations dans le domaine de la santé ;
- Avoir une expérience confirmée des évaluations à mi-parcours, des évaluations finales ou évaluations d'impact ;
- Maîtriser les méthodes mixtes de recherche et d'évaluation, notamment les enquêtes quantitatives, entretiens individuels, focus groups, observation et analyse documentaire;
- Posséder une bonne maîtrise de la gestion et de l'analyse des données, ainsi que des outils statistiques et/ou qualitatifs appropriés ;

- Avoir une expérience dans l'évaluation de programmes portant sur la Couverture sanitaire universelle, la santé communautaire, le secteur privé de santé, les mutuelles de santé, la franchise sociale, la digitalisation de la santé ou l'accès aux soins constitue un atout majeur ;
- Avoir une bonne connaissance du système de santé burkinabè et de ses politiques et stratégies nationales ;
- Disposer d'une expérience dans l'évaluation de projets financés par des partenaires techniques et financiers internationaux ;
- Démontrer d'excellentes capacités d'analyse, de synthèse, de rédaction et de présentation des résultats ;
- Être capable de formuler des recommandations opérationnelles et directement exploitables pour la réorientation d'un programme.

Expérience spécifique souhaitée

Une expérience dans des missions similaires au Burkina Faso ou en Afrique de l'Ouest, notamment dans l'évaluation de programmes complexes impliquant plusieurs partenaires institutionnels, ONG/OSC, structures sanitaires publiques et privées et communautés, sera fortement appréciée

IX. Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier comprenant :

- **Une lettre de soumission** précisant l'engagement du consultant ou du bureau d'étude à réaliser l'évaluation ;
- **Une offre technique** incluant la compréhension des termes de référence, la méthodologie proposée, le chronogramme détaillé, et les CV détaillés décrivant les compétences des experts.
- **Une offre financière** détaillée précisant le coût global, la ventilation budgétaire ;
- Les documents administratifs justifiant la reconnaissance légale de la structure
- Les références de missions similaires réalisées avec preuves à l'appui (attestations de bonne exécution, rapports, etc.)

X. Critères de sélection

Les candidats seront sélectionnés sur la base de leur offre technique et financière.

❖ Critères de l'offre technique :

- Compréhension des termes de référence et méthodologie proposé ;
- Expérience de qualification du consultant ;
- Plan de travail et chronogramme ;
- Capacité à mobiliser des ressources locales et connaissance du contexte ;
- Rapports et livrables des missions similaires.

❖ Critères offre financière

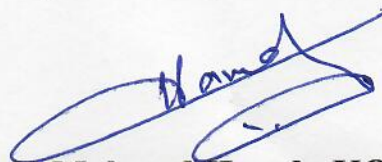
- Coût global de la prestation ;
- Justification et ventilation budgétaire.

NB : Le consultant une fois retenue devra intégrer dans le processus la soumission de la documentation nécessaire en vue de l'obtention du visa statistique et tout autre document nécessaire

XI. Modalités de soumission

Les personnes intéressées par l'offre peuvent soumettre leur dossier de candidature à l'adresse Email suivant : programmekeneyayiri@gmail.com avec pour objet : **candidature évaluation à mi-parcours.**

Manager du programme KENEYA-YIRI



C. Mohmed Hamdy KOUANDA

*Chevalier de l'Ordre du mérite de la
santé et de l'action sociale*

